



AGENT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

Titre professionnel niveau 5

**PÔLE PROFESSIONNALISANT
SERVICES**

Durée : 45 semaines
Accueil : 14 personnes

Savoir-être à développer et mettre en valeur

- Motivation,
- Dynamisme,
- Bonnes capacités relationnelles,
- Respect des normes de sécurité,
- Sens de la méthode et de l'organisation.

Savoir-faire à acquérir

L'Agent d'entretien du bâtiment effectue les travaux de maintenance intérieure des bâtiments. Il doit être en capacité de :

- Assurer des dépannages, des travaux d'entretien, des aménagements et des installations d'équipements neufs,
- Travailler seul ou en équipe,
- Aborder différentes activités du second œuvre du bâtiment : plâtre sec, électricité, plomberie, finition,
- Travailler à partir de consignes orales ou écrites, de type plans ou schémas.

Contenu de la formation

Module 1 : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment

- Sur des ouvrages en plâtre sec,
- Sur des éléments menuisés.

Module 2 : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment

- Sur le circuit composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment,
- Sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment.

Module 3 : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment

- Sur le réseau d'une installation sanitaire,
- Sur l'appareillage d'une installation sanitaire.

Module 4 : Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment

- Peinture et revêtements muraux,
- Pose au sol de revêtements souples,
- Pose collée au sol et au mur de revêtements durs.



□ Les + du dispositif

- Techniques de Recherche d'Emploi,
- 2 périodes en entreprise (4 semaines, puis 3 semaines) pour mettre en application les compétences acquises en formation,
- Apprentissages sur site en ateliers,
- Chantiers école pour apprendre en situations réelles sur sites extérieurs
- Projets collectifs,
- Sensibilisation à l'écologie et la protection de l'environnement.

□ Lieux et conditions de travail

- Entreprises multiservices,
- Artisans indépendants,
- Collectivités publiques ou privées (cliniques, maisons de retraite, administrations, syndics d'immeubles, copropriétés, structures d'aide à domicile, villages de vacances...).

L'activité s'exerce généralement à l'intérieur des locaux. Les tâches, conditions et positions de travail sont variées. Les horaires sont généralement réguliers, mais certains postes peuvent nécessiter des astreintes.

